VILLE DE
BOLBEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260605-DF2026-97-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2026
Publication : 11/06/2026

DF 2026/97

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : ……. 25
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 7
Nbre d'excusé sans pouvoir : 1
Nbre d'absent : …….. 0
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, MM. Raphaël GRIEU, Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : Mmes Linda HOCDÉ, Suzanne LE TUAL, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Sabrina AUBÉRY, Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT ,

- Mme HOCDÉ avait donné procuration à Mme GERVAIS
- Mme LE TUAL avait donné à M. LESUEUR
- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à M. ORAIN
- Mme AUBÉRY avait donné pouvoir à Mme DEMOL
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :
- M. David DUHAMEL

– – – – –

CONVENTION-CLIENT D'EXÉCUTION DE PRESTATIONS DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉHICULES PARTICULIERS ET UTILITAIRES AVEC PRESTATIONS ASSOCIÉES ET ANNEXES - UGAP

– – – –

Madame Charlie GOUDAL-MANOURY donne lecture de son rapport

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-2 et suivants relatifs aux centrales d'achat ;

VU le projet de convention-client d'exécution de prestations de location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires avec prestations associées et annexes annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Bolbec a recours à la location de véhicules pour ses besoins ;

…/…

CONSIDÉRANT que la location du véhicule C3 Aircross immatriculé GP-752-ZM arrivera à son terme le 21 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT les avantages pour la Commune de Bolbec de passer par une centrale d'achat pour certaines natures de dépenses, et notamment en termes de gain de temps administratif, de sécurisation juridique, d'expertise technique, de rapidité de mise en œuvre, etc. ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'UGAP permettant aux acheteurs publics de bénéficier de prestations de location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires ainsi que de prestations associées et annexes au travers d'une convention n° 0000261082 ;

CONSIDÉRANT que les crédits seront inscrits au budget principal ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention-client d'exécution de prestations de location longue durée de véhicules et utilitaires avec prestations associées et annexes, annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence Madame la première adjointe, ou tout élu dûment habilité à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à son exécution.

Il est précisé que les contrats de location longue durée conclus sur le fondement de la présente convention feront l'objet de décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le Conseil municipal par délibération n° DGS 2026/4 du 21 mars 2026.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE

POUR : 28 (élus de la majorité)
CONTRE : 4 (Mmes HUAULT, MOREL et MM. RICHARD, POTIER élus de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ